

# SERVICE TECHNIQUE

## L'ACTION / LES ENJEUX

Dans un contexte réglementaire complexe et en mouvement, il est difficile de maîtriser les évolutions réglementaires techniques.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur simple appel téléphonique, vous êtes pris en charge par un expert technique qui prend en compte vos besoins et les analyses avec vous. Le service technique formule une réponse écrite – engagement de réponse sous 48 heures : délai constaté la demi-journée voire l'heure en cas d'urgence sur un chantier.

## LES BÉNÉFICES DE CETTE ACTION

- Avoir une équipe d'**experts dédiés, à l'écoute**, réactive et pédagogue permettant de se rassurer, mais aussi de découvrir de nouvelles techniques et d'**avoir un argument de poids dans une réunion avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre ou en rendez-vous client**.
- **Avoir systématiquement une réponse** écrite, précise et personnalisée à sa problématique, avec l'extrait réglementaire sur lequel s'appuie la réponse : gain de temps, d'argent et de crédibilité.
- **Suivre les évolutions réglementaires** grâce aux **notes techniques**.

## QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les entreprises afin d'être accompagnées techniquement dans leurs chantiers.

## LE +

L'adhésion au Centre Régional de Techniques du Bâtiment (CRTB) est comprise dans l'adhésion CAPEB.

"J'étais sur un chantier et Didier a répondu à ma question sur la possibilité d'enrober la canalisation gaz dans la chappe. C'était clair avec le DTU à l'appui".

**CRTB**  
LE SERVICE TECHNIQUE

VOS RÉFÉRENTS CAPEB



Christophe Didier Jean-Denis